

Sécurité alimentaire

Le programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRESAN) a été officiellement adopté par le 31^{ème} Conseil des ministres de la COI. Le PRESAN vise notamment l'accroissement de la production agricole régionale, la dynamisation du commerce intrarégional et, *in fine*, la réduction à la dépendance aux importations de produits alimentaires. L'objectif principal est ainsi de créer les conditions d'un développement des industries de transformation et du commerce intra-régional bénéficiant à l'ensemble des Etats de la COI. Le PRESAN a bénéficié de l'appui technique et financier de la FAO ainsi que du FIDA et du Département de La Réunion concernant l'URSAN.

La mise en œuvre opérationnelle du programme a pour objectif d'enclencher la mobilisation de tous les partenaires publics et privés, ainsi que de concrétiser les marques d'intérêt de plusieurs autres partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, la convention de financement du programme « Food Security » financé par le 11^{ème} FED prévoit une enveloppe de 16 millions d'euros pour « réduire la malnutrition et l'insécurité alimentaire dans la région de l'océan Indien ».

Le don FIDA

La mise en œuvre du don FIDA a fait l'objet d'un appui de la FAO pour sa mise en œuvre. Un accord a été signé entre les deux institutions à Rome le 5 novembre 2018 pour matérialiser cette étroite collaboration.

Le don FIDA, d'un montant de 500 000 \$ US, a été décliné pour une mise en œuvre conjointe de la COI et de la FAO. Les activités principales prévues par le PTBA - Programme de Travail et de Budget annuel- 2018-2020 visent à contribuer au PRESAN par « la production de connaissances, les consultations et la mise en place des mécanismes institutionnels d'harmonisation des politiques et normes de qualité ». L'accord de Don qui devait se terminer en mars 2020 a été prolongé le 23 mars 2020 pour six mois, jusqu'au 30 septembre 2020. Une seconde période de prolongation, également pour six mois, a été accordée par le FIDA en septembre 2020, jusqu'au 31 mars 2021.

Des études sur les chaînes de valeurs des produits prioritaires ont été menées, incluant le riz, le maïs, le soja, les différents types de viande, l'oignon. De même, une étude sur l'harmonisation des mesures sanitaires et phytosanitaires des États-membres de la COI, et les obstacles techniques au commerce a été élaborée pour assurer le bon fonctionnement des relations commerciales au sein de l'Indianocéanie (Annexe 1). Une analyse des cadres législatifs a également été réalisée.

Par ailleurs, des Comités Nationaux Techniques de Suivi (CNTS) ont été constitués dans les cinq États-membres de la COI afin d'assurer la concertation du PRESAN.

La 1^{ère} prolongation de 6 mois du Don FIDA a permis :

- De réaliser une revue par les pairs des études sur les chaînes de valeurs, à la demande du FIDA (Annexe 2) ;
- De mettre en place le Comité scientifique pour les normes, qualités et certification des denrées alimentaires (CSR), d'en adopter les textes de base de fonctionnement (Annexe 3) et de démarrer les études sur les filières prioritaires identifiées, à savoir le maïs et la volaille (Annexe 4) ;

- De finaliser la plateforme d'informations sur les opportunités d'affaires intra régionales, grâce au soutien de la FAO et ;
- De mener une étude sur les impacts macroéconomiques du développement des filières prioritaires.

La 2nde prolongation du Don FIDA jusqu'au 30 mars 2021 permettra :

- L'intégration dans les études sur les chaînes de valeur des recommandations issues de la revue par les pairs,
- Le fonctionnement effectif sur une 1^{ère} période de 6 mois de la plateforme d'échanges avec la constitution de partenariats pour le fonctionnement de cet outil sur le long terme,
- L'étude de la pérennisation et la poursuite des travaux du Comité scientifique régional (CSR) sur les normes, qualités et certification des denrées alimentaires sur le maïs et la volaille, filières identifiées par les membres du CSR parce que pouvant déboucher sur des projets concrets de développement et d'échanges entre les îles. L'objectif de l'accord de Don, repris dans le Programme de Travail de l'accord de Don, était « l'appui à la mise en place d'un mécanisme institutionnel régional pour l'harmonisation des politiques et normes de qualité ». Le CSR ainsi créé participe à « la définition des normes de qualité » pour les filières prioritaires notamment, afin de permettre le développement du commerce régional des denrées alimentaires. Le CSR constitue l'outil de base préalable à ce développement.
- Un dialogue sur les acquis du Don FIDA et la pérennisation possible de ces acquis.

Le Don FIDA finance actuellement le coordonnateur de l'URSAN. La question de la pérennité de l'URSAN se pose également puisque le coordonnateur ne sera plus financé par le FIDA à compter du 31 mars 2021.

Le projet 11^{ème} FED sur la Sécurité alimentaire

La convention de financement du projet 11^{ème} FED de 16 millions d'euros sur la Sécurité alimentaire a été signée le 10 février 2020.

Ce projet « Food Security » financé par le 11^{ème} FED sera entièrement mis en œuvre par l'Union européenne. Il comprend quatre objectifs spécifiques :

- « La promotion des pratiques agricoles de qualité (intensification agro-écologique économiquement durable, résilient aux impacts du changement climatique et sensible à la nutrition, semences certifiées, gestion intégrée des nuisibles, etc) ;
- La sensibilisation et l'accompagnement de la diversification de l'alimentation des populations vulnérables (en particulier les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans) ;
- Le renforcement de la sûreté et de la sécurité alimentaire sur le plan régional et ;
- L'amélioration de l'information des Etats sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans chaque pays. »

Deux appels à propositions devraient être lancés par la Délégation de l'Union européenne, s'agissant de gestion directe, l'un visant à « l'amélioration de la situation nutritionnelle des groupes vulnérables » et l'autre « à la promotion des pratiques agro-écologiques »

Un partenariat est en cours de définition avec le CIRAD pour la relance d'une filière régionale de semences et de plants certifiés, adaptés au changement climatique pour les productions agricoles suivantes : légumineuses à graines, tubercules, maïs. L'action concerne Madagascar (*les régions du Vakinankaratra, de Analamanga et Itasy*), les Comores, les Seychelles et Maurice.

Cette collaboration permettra également le développement des compétences des acteurs clefs desdites filières dans les États membres de la COI.
Ces actions devraient être menées en partie grâce à l'articulation des fonds FED et FEDER.

Les perspectives

La formulation d'un projet multi bailleurs a été élaborée par la FAO et transmise à la COI.

La mobilisation du secteur privé est également une nécessité, en lien avec les facilités que les États membres pourront accorder en la matière.

Par ailleurs, l'une des clés du développement du commerce régional réside dans l'harmonisation des normes sanitaires et phytosanitaires entre les États membres. Le Comité scientifique régional sur les normes, qualités et certifications des denrées alimentaires a démarré ses travaux. Il continuera à fonctionner jusqu'en mars 2021. L'enjeu est la pérennisation du CSR, ce dernier constituant un outil essentiel pour le développement du commerce intrarégional en Indianocéanie.

Une meilleure connaissance du secteur agricole est également une nécessité. Depuis mai 2020, la plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement dans l'océan indien (PRERAD-OI), dans le cadre d'un financement FEDER INTERREG V, travaille avec ses partenaires à la définition du périmètre et des activités de l'observatoire des agricultures de l'océan Indien. Un premier travail d'analyse historique, politique et économique du contexte agricole de Maurice, la Réunion et les Seychelles a commencé. Il sera suivi i) d'un inventaire et de l'analyse des données socio-économiques aux échelles micro et méso-économiques (*exploitation agricole / ménage, territoire et filière*), ii) de l'examen systématique des contenus des systèmes d'informations existants à l'échelle de l'exploitation et des ménages, afin d'identifier les lacunes en matière de données et d'informations nécessaires, iii) de l'identification des partenaires en capacité d'alimenter en données l'observatoire et ceux intéressés par cet outil. Ce même travail sera ensuite mené à Madagascar.

La pérennité des actions du Don FIDA, à savoir le fonctionnement de l'URSAN, du CSR, de la plateforme d'échanges est un enjeu majeur pour la COI.

Proposition de décision

Le Comité des OPL :

- a) Remercie chaleureusement la FAO et le FIDA pour leur soutien dans la mise en œuvre du PRESAN ;**
- b) Souligne l'importance de l'articulation des fonds FED et FEDER notamment à travers les actions de la plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement dans l'océan indien (PRERAD - OI) et du CIRAD dans le cadre du projet sur la sécurité alimentaire financé par le 11^{ème} FED ;**
- c) Demande au Secrétariat général de poursuivre les démarches auprès des partenaires techniques et financiers et des États membres en vue de pérenniser les acquis du Don FIDA et notamment le Comité scientifique sur les normes, qualités et certification des denrées alimentaires et de mettre en œuvre des projets concrets de développement de l'agriculture et du commerce en Indianocéanie ;**
- d) Demande au Secrétariat général de rechercher des partenariats pour la gestion de la plateforme d'informations sur les opportunités d'affaires ;**

- e) Demande au Secrétariat général de faire des propositions pour la pérennité de l'URSAN ;**
- f) Soutient l'initiative visant à organiser un dialogue politique sur les acquis du Don FIDA et leur pérennité ;**
- g) Encourage le Secrétariat général à suivre de près la mise en œuvre des activités du projet « Sécurité alimentaire » par la Délégation de l'Union européenne à Maurice.**

Rappel de la décision 11 du Comité des OPL du 4 mars 2020

Le Comité des OPL :

- a) Remercie chaleureusement la FAO et le FIDA pour leur soutien dans la mise en œuvre du Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRESAN) ;*
- b) Remercie chaleureusement l'Union européenne pour son appui aux actions en faveur de la sécurité alimentaire à travers le projet financé sur les ressources du 11^{ème} FED ;*
- c) Souligne l'importance de l'articulation des fonds FED et FEDER notamment à travers les actions de la plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement dans l'océan indien (PRERAD - OI) ;*
- d) Rappelle la nécessité d'outils d'aide à la décision dans le domaine de la sécurité alimentaire et soutient dans ce cadre le projet d'observatoire des agricultures de l'océan Indien, porté par la PRERAD-OI;*
- e) Rappelle l'importance de la mobilisation du secteur privé en faveur de la production agricole, du commerce et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;*
- f) Demande au Secrétariat général de poursuivre les démarches auprès des partenaires techniques et financiers en vue de mobiliser des ressources additionnelles pour la mise en œuvre du PRESAN.*